

ECH@ RESEAU

N° 42

Vendredi 30 octobre 2020

EDITO

L'enseignant Samuel Paty a été sauvagement assassiné par un jeune d'origine tchétchène. La décapitation avait pour but de semer la terreur, comme l'on faisait au Moyen-Age avec les supplices sur la place publique. L'émotion, parfaitement légitime, a été générale, mais l'hostilité à l'égard de l'Islam s'est rapidement engouffrée dans cette atteinte à la civilité, au risque de tout mélanger et d'instrumentaliser cet acte barbare. Car, ce qui est en cause ici n'est, ni son origine nationale, ni sa religion, dans la mesure où des représentants des deux ont condamné clairement cet acte odieux, mais sa démarche « extrémiste ».

Il est important que nous abordions, en tant que réseau, les questions liées à ce meurtre, car elles touchent à la « culture de l'hospitalité » et au « vivre ensemble » pour lesquels nous nous engageons. Nous poursuivrons la réflexion dans le prochain numéro.

DÉFENSE DES DROITS

L'hospitalité « privée » de « mineurs isolés étrangers » : une relation à définir. Texte de Evangeline Masson Diez sur les interventions d'aidants non professionnels et souvent non affiliés qui sont de plus en plus nombreuses auprès des jeunes exilés que ce soit dans le domaine de l'accueil, de l'accompagnement ou encore de l'hébergement. A lire sur <https://is.gd/dbACxu>

Face aux menaces sur les libertés publiques, les juristes doivent prendre parti. Victor Audubert signe dans le Dalloz, revue juridique, un article interpellant qui rejoint nos préoccupations... Notre État de droit se montre à peu près incapable de résister aux assauts répétés contre notre régime démocratique fondé sur la protection des droits fondamentaux et des libertés publiques. À part de timides remontrances à la marge, l'essentiel des normes sécuritaires passe, année après année. Les juristes le savent trop bien : une fois qu'une liberté publique se voit strictement encadrée, un retour en arrière est impossible. C'est bien simple, depuis les années 2000, aucune restriction imposée à une liberté publique n'a été levée. Le problème n'est pas que nous soyons dans une période d'exception qui justifie ces restrictions de liberté. Le problème réside dans l'impossibilité de sortir d'un régime d'exception. La tendance que l'on observe ne semble pas près de changer... Nous nous habituons à ce régime de privation de nos libertés ; en tout cas, nous n'y opposons pas de résistance farouche. Pour lire l'article en entier : <https://cutt.ly/qgUeiz3>

LA VIE DES ASSOS - APPELS

Un restaurant d'insertion au McDo Sainte-Marthe. « APRES », l'Association de Préfiguration pour un Restaurant Économique et Social s'est créée pour remplacer l'ex-McDo de Sainte-Marthe. Ensemble, ex-salariés, habitants et associations, portent aujourd'hui un projet capable de recoller le tissu social déchiré avec un lieu « où venir manger, se rencontrer, se réunir, un lieu de vie et d'insertion, de formation et d'emploi pour des jeunes dans l'impasse », précise Fathi Bouaroua. En savoir + sur <https://tinyurl.com/y6o53qsc>

MARSEILLE

Projet d'adhésion de la ville de Marseille à l'ANVITA. Il sera débattu au prochain conseil municipal. L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants a été créée à Lyon le 26 septembre 2018. Elle a pour objet la constitution d'un lieu de mise en commun et d'échange de bonnes pratiques entre les élus œuvrant au quotidien pour des politiques d'accueil plus justes au niveau national et local. L'association promeut l'hospitalité, source de politiques inclusives d'accès à l'emploi, la formation, le logement, l'éducation, la santé, la culture, la cohésion sociale, l'émancipation individuelle. Après les villes de Briançon et de Martigues pour la région, ce serait une bonne nouvelle.

RÉGIONAL

Refuge Solidaire de Briançon. Près de 40 000 personnes ont signé la pétition « Pour que le Briançonnais reste un territoire solidaire avec les exilés ». Grâce à chacune de ces voix, devant cette mobilisation massive, le maire de Briançon et président de la communauté de communes du Briançonnais est revenu sur sa décision de faire évacuer le Refuge Solidaire au 28 octobre 2020. Suite à la création d'une commission composée d'élus et de représentants du Refuge, il s'est engagé par écrit à renoncer à toute expulsion avant six mois et a fait remplir la cuve à fioul de la chaudière. Les locaux continueront donc d'accueillir des exilés tout l'hiver. C'est une première victoire de la mobilisation ! Le local maraudes - où est entreposé le matériel de secours en montagne aux exilés franchissant la frontière - reste quant à lui toujours menacé de fermeture en décembre 2020. Tous Migrants et Médecins du Monde viennent d'adresser au maire un courrier commun demandant le maintien de ce lieu.

LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 24 et le 30 octobre, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 4 demandes d'hébergement concernant 3 jeunes adultes et une famille avec trois enfants.

Pour nous joindre : contact@reseauhospitalite.org

<https://www.reseauhospitalite.org/>

- <https://www.facebook.com/JPCsolidaire>

N'hésitez pas à diffuser largement le journal du Réseau !